

REVUE DE PRESSE DU 09-09-2011

- VIE POLITIQUE :

**Elections de la Constituante :*

(Le Quotidien)

«Plus de 10.000 candidats pour 217 sièges » :

Avant-hier, c'était une véritable ruée vers les instances régionales des élections pour déposer les candidatures aux élections de la Constituante. Au final, plus de 1600 listes et 10.000 candidats pour les 217 sièges de l'Assemblée. Les instances régionales indépendantes des élections ont dû fermer les portes, mercredi 7 septembre à 18h, pour respecter les délais légaux de dépôt des candidatures. Ceux qui se sont présentés après 18h, ont été refoulés. Les résultats avancés par **Kamel Jendoubi** montrent que 770 listes ont été présentées durant les six premiers jours, alors que près de 900 listes l'ont été durant le dernier jour. L'analyse des origines des listes déposées montre que des dizaines de partis politiques n'ont pas présenté de listes électorales. Par contre, les partis classiques de l'opposition ont été au rendez-vous : Ennahdha, le PDP, le FDTL (Ettakatol) ; ils sont présents dans les 33 circonscriptions (27 en Tunisie et six à l'étranger). Les statistiques montrent également que les indépendants n'ont pas été lésés par le mode de scrutin des listes ; Le nombre des listes indépendantes s'élevait déjà à 266 sur 770 listes présentées. Pour ce qui est de l'étranger, le même phénomène a été observé avec 48 listes sur la circonscription du Nord de la France et 27 listes sur celle du Sud de la France. En l'absence de résultats officiels, les échos provenant de l'ISIE indiquent que le nombre le plus élevé de candidatures a été enregistré à l'Ariana avec 95 listes. Viennent ensuite les deux circonscriptions de Tunis avec 85 et 83 listes. La circonscription de Sfax 2 a enregistré 72 listes, celle de Siliana 54. Le nombre le plus faible de candidatures a été enregistré à Kébili avec 28 listes et Tataouine avec 37.

(TAP)

« L'ISIE jette la lumière sur le processus d'élection de l'Assemblée nationale constituante » :

Le secrétaire général de l'ISIE, **Boubaker Bethabet**, a souligné que la clôture des délais du dépôt des candidatures cède la voie à la deuxième étape relative à la campagne électorale dont le démarrage a été fixé au 28 septembre, pour les Tunisiens à l'étranger, et au 1er octobre dans le pays. La troisième et ultime étape concerne le scrutin prévu les 20, 21 et 22 octobre pour la communauté tunisienne à l'étranger et le 23 octobre en Tunisie. Les différentes procédures et règles ont été

fixées par l'ISIE conformément au décret-loi n°35 de l'année 2011 relatif à l'élection de l'Assemblée nationale constituante. Au sujet des préparatifs du scrutin, le secrétaire général de l'ISIE a indiqué que l'Instance vient d'acquérir les urnes et qu'elle s'apprête à l'acquisition des équipements spéciaux ainsi que des isolements pour l'opération de scrutin, l'impression des listes électorales et l'octroi des espaces pour l'affichage des listes et des communiqués doivent démarrer immédiatement après l'établissement des listes définitives des candidats. Les Instances régionales, sont en train de choisir les présidents et les membres des centres électoraux. D'autre part, la réception des demandes d'accréditation d'observateurs se poursuit jusqu'au 8 octobre.

<http://www.tap.info.tn/fr/fr/la-une/8795-lisie-jette-la-lumiere-sur-le-processus-delection-de-lassemblee-nationale-constituante.html>

(La Presse)

« Observation des élections : Loin du compte » :

Ils sont une vingtaine de juristes, psychologues, médecins, enseignants, expert-comptables, étudiants et même chômeurs, hommes et femmes, à être « convoqués » par l'Institut arabe des droits de l'homme et la Ligue tunisienne des droits de l'homme, avec le soutien de l'Alliance des associations de la société civile, pour suivre une formation technique afin de devenir formateurs d'observateurs des élections. Cela s'est passé les 7 et 8 septembre à Tunis. Mais à ce jour, on est bien loin du compte en ressources humaines, sachant que les avis des experts semblent se stabiliser autour de dix mille bureaux de vote ; « Nous n'arriverons pas à la barre des 2 ou 3 observateurs par bureau de vote. C'est pourquoi nous espérons qu'il y ait au moins un observateur par bureau, car le plus important est d'être présent dans tous les bureaux de vote du pays : c'est la seule garantie pour des élections sûres », selon les membres de la Haute Instance. Dès lors, il y a lieu de se demander ce qu'attendent les associations et autres ligues et ONG pour donner un coup de pouce, pour lancer des appels à la participation et doter ainsi le processus électoral des moyens humains nécessaires à sa réussite.

<http://www.lapresse.tn/09092011/36471/lain-du-compte.html>

(Chourourq)

« 13 Octobre : La fin de la Haute Instance » :

Lors de la réunion d'hier des membres de l'Instance Supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et la transition démocratique, **M. Yadh Ben Achour** a annoncé que la clôture définitive des travaux de la Haute Instance est prévue pour le 13 Octobre, soit dix jours avant la date des élections de la

Constituante. Sur ce, les membres de l'Instance ont proposé l'élection d'une autre instance temporaire chargée d'accompagner les outils de communication audiovisuels durant la période électorale, une instance qui prendra fin avec la clôture des élections.

(Le Quotidien)

« Haute Instance : publication imminente des décrets-lois sur les partis et les associations » :

Il ressort des débats d'hier au sein de l'Instance que les projets de décrets-lois sur les partis et les associations seront adoptés cette semaine par le gouvernement et publiés mardi prochain au JORT. Les membres de l'Instance Supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution se sont interrogés sur le sort des projets de décrets-lois qu'ils ont élaborés sur les partis et les associations. Le président de l'Instance, *Yadh Ben Achour*, les a informés que ces deux projets font partie de l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres et seront publiés mardi prochain au JORT.

(TAP)

« ISIE: La publicité politique interdite à partir du 12 septembre 2011 » :

L'interdiction de la publicité politique entrera en vigueur à partir du 12 septembre 2011, annonce l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) dans un communiqué rendu public ce matin. L'ISIE précise, à ce propos, que cette décision intervient un jour seulement après la date butoir d'examen des demandes de candidature aux élections de la constituante et la fixation du nombre définitif des listes candidates et de leurs composantes. La campagne électorale ou la publicité politique se résument en "le recours d'un parti ou d'une liste candidate aux différents médias (public ou privé) ou l'utilisation d'autres supports publicitaires payants ou gratuits de nature à donner une idée sur les candidats et leurs programmes au grand public", ajoute l'ISIE. "La présentation d'un candidat ou d'une liste au grand public, à raison de deux fois par jour, lors d'émissions ou de programmes réservés aux activités des partis et des candidats et la communication de leur programme électorale respectif" est considérée comme étant "de la publicité politique ou entrant dans le cadre d'une campagne électorale", précise-t-on dans ce communiqué.

<http://www.tap.info.tn/fr/fr/la-une/8835-isie-la-publicite-politique-interdite-a-partir-du-12-septembre-2011.html>
